



**C'est au cours de la traditionnelle cérémonie de prestation de serment tenue le 04 juillet dernier à la cour d'appel du Littoral, que les nouveaux promus ont prêté serment devant amis, parents, connaissances et autorités judiciaires venus nombreux pour la circonstance.**

Sur 1500 avocats au départ, seulement 157 ont été admis au concours d'entrée au barreau du Cameroun. Tour à tour devant la barre ils ont "juré" de servir dans l'éthique et la déontologie de ce prestigieux métier.

Présidé par le bâtonnier de l'ordre des avocats du Cameroun Me Ngnie Kamga, ce dernier a saisi la circonstance pour exhorter ces novistes du métier à faire preuve d'honnêteté et surtout de conscience professionnelle dans l'exercice de la tâche qui leur est désormais assigné.

Comme le bâtonnier, ces doyens du métier espèrent que cette nouvelle promotion d'avocats doit apporter un nouveau souffle à cette profession minée par les fléaux tels que la corruption, la destruction ou dissimulation des preuves, la manipulation des faits et des honoraires trop élevés aux préjudices des justiciables.

Les promus entendent donner le meilleur d'eux afin de lutter contre les fléaux auxquels est confronté le métier d'avocat au Cameroun.